

CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du dimanche 5 avril 2026 à 16H30

PROCÈS-VERBAL

*de l'installation du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements
et de l'élection du Maire et des Adjoint d'Arrondissements et des Adjoint Chargés de
Quartier*

- Nombre de Conseillers Municipaux : 11
- Nombre de Conseillers d'Arrondissements : 32
- Nombre de Conseillers présents : 41

L'an deux mille vingt six, le dimanche cinq du mois d'avril à 16h58 minutes, s'est réuni le conseil d'arrondissements des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la Ville de Marseille, conformément aux dispositions des articles L.2511-25 et L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- AUDIBERT Gérard
- BERNARDI Rebecca
- GRISSETI Monique
- KAZANDJIAN Azad
- KELLER Arnaud
- LÉCORCHÉ Pascaline
- NAKACHE Jessy
- OHANESSIAN Yannick
- RIOULT Olivier
- SIGNES Jean-Marc
- VIGNES Cécile

Étaient présents les Conseillers d'Arrondissements suivants :

• AVOGADRO	Sandra
• BADOINO	Bernard
• BARATTUCCI	Béatrice
• BOUNOUS	Didier
• BOZZI	Emmanuel
• CARDAMONE	Ornella
• COSTA	Monique
• COULET	René
• COUTURIER	Romain
• DARMAGNAC	Jean
• DI SILVESTRO	Vanessa
• DUPONT	Claude
• ESCUDIER	François
• FAUCHARD	Karine
• GUICHARD	Roger
• LADAME	Ghislaine
• MENAGER	Valérie
• MILLION ROUSSEAU	Émilie
• OCCULY	Gabrielle
• PÉLÉGRI	Jean-Luc
• PIAZZA	Martine
• PICHINOTY	Nicole
• POVER	Aude
• PRUVOST	Michel
• RAYBAUD	Paul
• SAENZ	Carole
• SIAME	Olivier
• SOUVESTRE	Sylvain
• SYLVI	Loane
• ZAVERONI	Thierry

Absent(s) :

- HAJUN Hélène
- BOYER Valérie

Pouvoir(s) :

- HAJUN Hélène donne pouvoir à RIOULT Olivier
- BOYER Valérie donne pouvoir à Sylvain SOUVESTRE

1. Installation des conseillers d'arrondissements

La séance a été ouverte sous la Présidence de **Monsieur Claude DUPONT**, plus âgé des membres présents du conseil d'arrondissements, qui après l'appel nominal, a déclaré les

membres du conseil d'arrondissements cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire : **Madame Loane SYLVI**

2. Élection du Maire d'arrondissements

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-7 et L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire d'Arrondissements.

Le conseil d'arrondissements a désigné deux assesseurs :

- Gérard AUDIBERT
- Azad KAZANDJIAN

- 1^{er} Tour du Scrutin -

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et mis dans une enveloppe.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après pour le 1^{er} tour de scrutin :

- **Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43**
 dont vote par procuration : 2
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0**
- **Nombre de suffrages blancs : 11**
- **Nombre de suffrages exprimés (Nombre de votants - nombre de suffrages nuls**
 - nombre de suffrages blancs) : 32
- **Majorité absolue * : 17**

a obtenu : - RIOULT Olivier : 32 (Trente-deux)

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Monsieur Olivier RIOULT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé MAIRE D'ARRONDISSEMENTS au 1^{er} tour de scrutin.

3. Élection des adjoints

3.1. Nombre d'adjoints

Le Maire d'Arrondissements préside la séance et donne lecture à l'assemblée de la Charte de l'élu local, des articles L.2511-25-3^{ème} alinéa et L.2511-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi conçus :

«Le Conseil d'Arrondissements désigne également en son sein un ou plusieurs adjoints. Le nombre de ceux-ci ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du Conseil d'Arrondissements sans pouvoir toutefois être inférieur à quatre.»

«Dans les Conseils d'Arrondissements, la limite fixée à l'article L.2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil d'Arrondissements.

L'Adjoint chargé de quartier connaît de toute question intéressant à titre principal le quartier. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.»

Le Maire d'Arrondissements invite en conséquence le Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements à délibérer sur le nombre d'Adjoints d'Arrondissements et sur le nombre d'Adjoints chargés de quartiers proposés, soit douze adjoints d'arrondissements et quatre adjoints chargés de quartier.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec abstention des groupes :

- POUR MARSEILLE, 11e ET 12e ARRONDISSEMENTS, la gauche, les écologistes et les citoyens rassemblés
- MARSEILLE JE T'AIME 11-12 AVEC SYLVAIN SOUVESTRE

3.2. Élection des adjoints d'arrondissements et des adjoints chargés de quartier

Il a été procédé ensuite à l'élection de la liste des douze Adjoints d'Arrondissements et des quatre Adjoints chargés de Quartier remise en séance et servant de bulletin de vote.

Le Maire d'Arrondissements donne lecture à l'assemblée de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi conçu :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Aussi, il est présenté au scrutin du Conseil d'Arrondissements, la liste déposée (en annexe du PV)

Le vote a lieu au scrutin secret (L 2122-4 du CGCT).

- 1^{er} Tour du Scrutin -

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 43**
- dont vote par procuration : 2**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0**
- Nombre de suffrages blancs : 11**
- Nombre de suffrages exprimés (Nombre de votants - nombre de bulletins nuls - nombre de suffrages blancs) : 32**
- Majorité absolue * : 17**

Ont obtenu : - Marseille en ordre : 32 (Trente-deux)

* La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Ont été proclamés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Olivier RIOULT :

- | | |
|--------------------|---|
| - Gérard AUDIBERT | 1 ^{er} Adjoint d'Arrondissements |
| - Nicole PICHINOTY | 2 ^{ème} Adjointe d'Arrondissements |
| - Emmanuel BOZZI | 3 ^{ème} Adjoint d'Arrondissements |
| - Aude POVER | 4 ^{ème} Adjointe d'Arrondissements |

- René COULET 5^{ème} Adjoint d'Arrondissements
- Carole SAENZ 6^{ème} Adjointe d'Arrondissements
- Romain COUTURIER 7^{ème} Adjoint d'Arrondissements
- Karine FAUCHARD 8^{ème} Adjointe d'Arrondissements
- Jean-Luc PÉLÉGRI 9^{ème} Adjoint d'Arrondissements
- Sandra AVOGADRO 10^{ème} Adjointe d'Arrondissements
- Olivier SIAME 11^{ème} Adjoint d'Arrondissements
- Valérie MÉNAGER 12^{ème} Adjointe d'Arrondissements

et en qualité d'Adjoints chargés de quartiers :

- Roger GUICHARD 1^{er} Adjoint chargé de quartier
- Gabrielle OCCULY 2^{ème} Adjointe chargée de quartier
- Claude DUPONT 3^{ème} Adjoint chargé de quartier
- Monique COSTA 4^{ème} Adjointe chargée de quartier

4. Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 05 Avril 2026 à 18 heures 26 minutes, en double exemplaire a été signé par le Maire, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

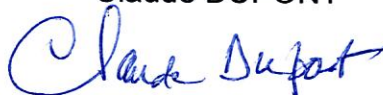
Le Maire,

Olivier RIOULT



Le Doyen,

Claude DUPONT



Le secrétaire,

Loane SYLVI



Les assesseurs,